

Fédérations CGT, Solidaires, FO, CFDT des Ministères économiques et financiers

Syndicats nationaux de l'Insee CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

A Monsieur le secrétaire général de Bercy

Objet : conditions d'emploi des enquêtrices et enquêteurs de l'Insee

Lors de la réunion du 29 avril dernier, nous avons convenu d'un rendez-vous en juillet pour faire un bilan du « bon déroulement » des discussions sur les nouvelles conditions d'emploi des enquêteurs au sein de l'Insee.

A ce jour, nous constatons qu'un certain nombre de dossiers relatifs aux décisions annoncées le 29 avril et aux changements potentiels qu'elles impliquent n'ont pas suffisamment avancé pour qu'un point d'étape soit utile à cette date.

Des interrogations et incertitudes majeures demeurent. Nous soulignerons deux points particuliers :

- si le maintien du « revenu net » est acté, sa notion n'a pas encore été précisée aux organisations syndicales et représentant-e-s des enquêteurs ;
- par ailleurs, le retard dans le lancement des simulations salariales individuelles paralyse toute possibilité d'appréciation.

De plus, nous tenons à vous signaler qu'au niveau de la grille de rémunération, un des problèmes majeurs soulignés le 29 avril n'a pas été analysé de manière satisfaisante. La nouvelle proposition de grille termine le grade d'expert à l'échelon 430, qui est bien pour nous un échelon de fin de catégorie C et non pas une fin de grille en catégorie B.

Cette proposition a été présentée comme non négociable, alors même que nous n'avons eu aucun élément statistique sur les anciennetés des enquêtrices et enquêteurs, sur leurs quotités de travail estimées, sur la budgétisation de l'ensemble.

Il n'est pour nous pas judicieux de convoquer une réunion dans la période pour discuter de ce nouveau blocage. Mais le positionnement de l'Insee ayant été annoncé comme non négociable, nous souhaitons prendre date avec vous pour un nouveau rendez-vous dès le mois de septembre.

Nous clarifierons à cette occasion le point 2.7 figurant dans le relevé de décision daté du 11 mai au sujet de la quotité minimum de travail ; ce qui est écrit ne reflète pas l'exactitude de nos échanges verbaux le 29 avril.

Nous vous prions de croire, Monsieur le secrétaire général, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour la CGT Finances Pour Solidaires Finances Pour FO Finances Pour CFDT Finances

Pour la CGT Insee Pour Sud Insee Pour CGT-FO Insee Pour la CFDT Insee

Ludovic BOURLES Roselyne JOURDAN Marie-Josée DEFRANCE Christophe BAUR

A Paris, le 25 juillet 2011